



HUBERDEAU

BULLETIN MUNICIPAL

Septembre - Octobre 2022



LA BONNE MATIÈRE À LA BONNE PLACE

Conférence ludique GRATUITE



Démystifions les matières acceptées dans les bacs !



Mercredi, 26 octobre 2022
19 h à 20 h

En ligne

Pour vous inscrire :
819 425-5555 poste 1045 ou
rmailhot@mrc laurentides.qc.ca

On répond à vos questions !

NOTRE TERRITOIRE
RUE DU SAUVAGE
**MRC DES
LAURENTIDES**



INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES EN TOUTES SAISONS

Le règlement concernant les animaux numéro 320-18 stipule qu'il est interdit d'attirer et de nourrir les animaux sauvages sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau.

Aucun animal sauvage ne tire avantage d'être nourri artificiellement, c'est même plutôt le contraire. En plus d'être néfaste pour leur santé, les animaux sauvages, trop près des habitations, risquent de se faire frapper par les voitures.

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022
DÈS 10 H
ANGÉLIQUE
TE RACONTE

Heure du conte et bricolage

Histoire pour les 3 à 6 ans
 accompagné d'un parent

"La doudou qui avait peur
 des dinosaures"

Claudia Larochelle et Maira Chiodi



Bibliothèque Serge-Bouchard d'Huberdeau



Donner, c'est recevoir...  **palliacco**
 soutien, accompagnement et répit

Nous interpellons votre désir d'apporter présence
 et écoute auprès de notre clientèle

FORMATION EN LIGNE
GRATUITE

POUR DEVENIR ACCOMPAGNANT BÉNÉVOLE EN
 SOINS PALLIATIFS À DOMICILE

DU 21 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE
LES MERCREDIS DE 9 H À MIDI

Vous habitez dans la MRC des Laurentides,
 des Pays-d'en-Haut ou du sud d'Antoine-Labelle?
 À St-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci ou les environs?

Pour information
 ou inscription :
 1 855 717-9646 ou
 819 717-9646
www.palliacco.org



RÉNORÉGION

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence. Sont visés ici, les bâtiments mettant en péril la sécurité de ses habitants et les infrastructures connexes.

Ce programme n'est pas lié à l'économie énergétique.

Les travaux de rénovation doivent débuter seulement après la réception du certificat d'admissibilité émis par la MRC des Laurentides.

Exemples de travaux subventionnés :
 Toiture, structure, revêtement, entrée électrique insuffisante, portes et fenêtres âgées et endommagées.

Pour toutes questions, veuillez contacter la MRC des Laurentides au 819-425-5555 #1060.

Pour vous inscrire, veuillez contacter votre municipalité.

Pour plus d'information, consultez le site internet de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur le site :
WWW.HABITATION.GOUV.QC.CA



NOTRE TERRITOIRE
 HOLLIS AVENIR
MRC DES
 LAURENTIDES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les travaux doivent :

- Coûter au moins 3 500\$;
- Être réalisés pour corriger une ou plusieurs déficiences majeures;
- Être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- Être terminés dans les 6 mois suivants leur autorisation.

La résidence doit :

- Servir de résidence principale au propriétaire-occupant ;
- Avoir une valeur uniformisée maximale de 150 000\$ pour 2021 (en excluant la valeur du terrain).

Selon les revenus du ménage, la subvention peut atteindre 95% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000\$ ou 25 000\$, dépendamment du revenu du ménage. Elle est versée une fois les travaux terminés seulement. Les revenus annuels du ménage pour l'année d'imposition 2021 doivent être inférieurs aux montants suivants :

1 personne seule ou couple : 33 500 \$
2-3 personnes (sauf couple) : 37 000 \$



Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité HUBERDEAU

Date du scrutin 2022-10-30

Par cet avis public, Guylaine Maurice, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Conseiller poste # 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 16 septembre 2022 au 30 septembre 2022

Horaire :

Mardi	De 10h à 12h	De 13h à 16h
Mercredi	De 10h à 12h	De 13h à 16h
Jeudi	De 10h à 12h	De 13h à 16h

Attention : le vendredi 30 septembre 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 30 octobre 2022, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 23 octobre 2022, de 12 h à 20 h**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:**

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 18 octobre 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 19 octobre 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 24 octobre 2022, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 28 octobre 2022 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Karine Maurice-Trudel.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse 101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T1G0

Téléphone 819-681-3377 poste 5701.

Signature

Donné à Huberdeau, le 1^{er} septembre 2022


Présidente ou président d'élection



MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 354-22 ET 355-22

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement numéro 354-22 ayant pour objet de modifier le règlement 199-02 relatif au zonage afin d'ajouter certaines dispositions sur la production de cannabis et les résidences de tourisme.**
- **Projet de règlement numéro 355-22 ayant pour objet de modifier le règlement 198-22 relatif aux permis et certificats afin d'ajouter certaines dispositions sur la production de cannabis et les résidences de tourisme.**

Une consultation sur ces projets de règlements sera tenue le 4 octobre 2022 au 101, rue du Pont (salle Louis Laurier), Huberdeau, 18 heures afin de permettre aux personnes et organismes qui désirent s'exprimer de transmettre leurs commentaires à la municipalité.

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité

Donnée à Huberdeau

Ce 21 septembre 2022

Guylaine Maurice
Directrice générale/greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21^e jour de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour de septembre 2022.

Guylaine Maurice
Directrice générale/greffière-trésorière.



Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité : Huberdeau

Date du scrutin : 30 octobre 2022

Par cet avis public, Guylaine Maurice, présidente ou président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2022 .
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2022. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 18 octobre 2022.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

5. **Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance.** Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 18 octobre 2022 (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

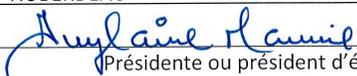
COORDONNÉES DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

101, rue du Pont		Huberdeau (Québec)	J0T 1G0
Numéro et voie	5701	App. Municipalité	Code postal
819-681-3377			
Numéro de téléphone	Poste		

SIGNATURE

Donné à HUBERDEAU le

2022	08	30
année	mois	jour


Présidente ou président d'élection

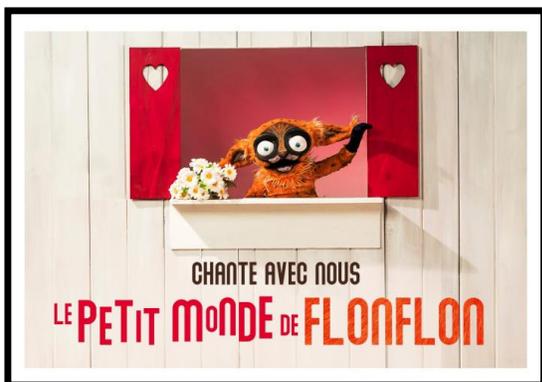


Les journées
de la culture

Bienvenue aux Journées de la Culture à Huberdeau Samedi 1^{er} octobre 2022

Deux spectacles extérieurs pour souligner les Journées de la Culture

Cour de l'hôtel de ville d'Huberdeau, 101 rue du Pont, Huberdeau
En cas de pluie, les spectacles auront lieu à l'intérieur de l'Hôtel de ville



À 16h00

Spectacle : **Le petit monde de Flonflon**

Âge: 2 à 8 ans / Durée: 45 minutes

L'artiste **Aurélie Morgan** vous présente Flonflon, ce petit animal irrésistible qui vous fera découvrir ses chansons entraînantes. Accompagné de son amie Lili, ce petit musicien curieux et enthousiaste vous donnera le sourire aux lèvres et l'envie de chanter avec lui! Rythmes latins, musique de l'Europe de l'Est, reggae et chansons françaises seront de la fête!



À 18h30

Spectacle : **ÆOLIA Inspire**

Grand public / Durée : 60 min.

L'artiste **Aurélie Morgan** vous présente Æolia. Spectacle de flûtes du monde accompagné de trames sonores subtiles et rythmées, de costumes flamboyants et de projections vidéos et lumières. Spectacle Inspiré par la tradition indienne du kirtan, où les gens se rassemblent et chantent avec l'artiste si le cœur lui en dit.

L'artiste **Aurélie Morgane** a été nommée à l'ADISQ en 2020 et en 2021 pour ses albums musicaux.
Elle a prêté sa voix au personnage de **La Reine des Neiges**, dans les deux films à succès de Walt Disney.



**Le Comité des Loisirs d'Huberdeau
vous invite à rester sur place entre les 2 spectacles**

À compter de 17h00 :



**Animation, nourriture et breuvage seront offerts sur place à prix modique :
Grilled cheese, pizza, Chili, cup cake, biscuit,...**

Venez nombreux et en famille pour soutenir les loisirs d'Huberdeau